

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 2 avril 2019**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2019.

1. FINANCES - Budget Commune 2019 - Attribution de subventions à des associations et conventions d'objectifs
2. BIBLIOTHEQUE - Projet d'extension des horaires d'ouverture - Deuxième tranche : ressources humaines, travaux, communication et plan de financement pluriannuel
3. RESSOURCES HUMAINES - Frais de déplacement des agents
4. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g) situées sur la commune de Trélivan
5. POLICE MUNICIPALE - Rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l'encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS)

MOTION de soutien au projet de création de Parc Naturel Régional présentée par la majorité

MOTION sur « l'école de la confiance » (point ajouté en séance)

Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 27 mars 2019

Le Maire,
Didier LECHIEN



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 2 avril 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 27 mars 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. GOMBERT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), M. PASINO (pouvoir à Mme MASSART), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILLEVILLE), M. BIGOT (pouvoir à Mme BEDEL), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE), Mme TRISTAN (pouvoir à M. BADOUAL), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), M. BRAULT (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), M. SEGARD (pouvoir à M. FORGET).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, M. GOULLAUD, Mme RIO.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le maire annonce que deux motions seront proposées en fin de séance. L'une dans le cadre du projet de réforme sur l'école « *L'école de la confiance* » et l'autre sur le projet de Parc Naturel Régional.

Comme annoncé lors du dernier conseil municipal, M. le Maire confirme que le festival de musique classique se nommera désormais « *Festival de musique classique Véronique Daverio* ».

M. le maire fait ensuite un point sur les grands projets en cours :

- le projet gare : les travaux devraient démarrer fin avril, Dinan Agglomération effectuera quelques travaux de réseaux mi-avril. Le montant des travaux devraient rentrer dans l'enveloppe budgétaire prévue.
- l'hostellerie des moines : la procédure de marchés publics est en cours. Il faut que les travaux démarrent avant l'été pour pouvoir recevoir les subventions publiques. Le parvis sera réaménagé, le monument aux morts sera déplacé pour retrouver quasiment sa place d'origine.

- le projet culturel de l'abbaye : le cabinet « Objectif patrimoine » a été retenu. La commission culture et le conseil municipal seront associés au projet.
- le projet château : l'inauguration est prévue le 7 juin. Les marchés pour l'accueil boutique viennent d'être attribués. L'ensemble du projet château sera finalisé pour la fin de l'année.
- la vidéo-protection : la procédure de marchés publics est en cours. C'est un secteur sous tension, les entreprises sont très demandées.
- le parking du centre historique : les experts sont passés. La ville va devoir avancer une certaine somme, en attendant l'instruction du dossier par les assurances. Il faudra sûrement faire un emprunt.

M. le maire demande ensuite s'il y a des remarques sur le relevé de décisions du 26 février 2019. Le relevé est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - Budget Commune 2019 - Attribution de subventions à des associations et conventions d'objectifs

Rapporteur : M. BOBIGEAT (avec une présentation du point 3 par M. DEGRENNE et une présentation du point 4 par Mme DESRAME)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Décide** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Objet	Nom de l'organisme	Montant de	Vote
Subvention de fonctionnement	Les Ateliers du Plessix Madeuc	2 070,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan natation sauvetage Défi de la Rance	500,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan aviation mémoire - Meeting	3 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	SNSM Lancieux	75,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Tennis club de Léhon	13 500,00 €	2 votes contre (O. Ségard et F. Brault) et 2 abstentions (S. Missir, M. Forget)
Financement d'un événement	Une enfant dans la ville	16 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Amicale du personnel	15 300,00 €	Unanimité

- La subvention à Dinan Natation Sauvetage sera versée sous réserve de la réalisation de l'évènement financé ;
 - La subvention exceptionnelle de 2 070 € à l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc correspond aux consommations d'énergie et d'eau du Musée Yvonne Jean-Haffen pour l'année 2018 (1 239,85 € pour la consommation de gaz, 646 € pour l'électricité et 184,15 € pour l'eau), conformément à l'avenant au contrat de 2017 qui vient d'être signé dans ce sens qui prévoit que la Ville prend en charge une partie des consommations d'énergie et d'eau de La Grande Vigne, proportionnellement aux surfaces occupées par le Musée Yvonne Jean-Haffen, à La Grande Vigne ;
 - La subvention au Tennis Club de Léhon sera versée en 2 fois, un acompte de 50% après le vote de la subvention et le solde en juillet 2019.
2. **Décide, à l'UNANIMITE**, d'attribuer à l'association Dinan Territoire Commerçant une subvention de 34 000 €, au titre de l'année 2019, dans le cadre de la convention de partenariat approuvée par délibération du 12 décembre 2017 pour la période 2018/2019. Les crédits inscrits au budget au chapitre 011 – nature 6228, seront transférés au chapitre 65 – nature 6574, lors de la prochaine décision modificative.

3. **Décide, par 46 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. SEGARD) et 1 OPPOSITION (M. BRAULT),** d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Dinan Léhon Football Club, pour l'année civile 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 40 000 €.

4. **Décide, par 44 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BRAULT) et 3 OPPOSITIONS (M. SEGARD, Mme MISSIR, M. FORGET),** d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacles (A.M.C.S), pour l'organisation du Festival International des Créateurs de Mode qui se déroulera à Dinan du 11 au 14 avril 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 35 000 €.

5. **Décide, à l'UNANIMITE,** d'attribuer les subventions transférées de Dinan Agglomération comme suit, au titre de l'année 2019 :

objet	Nom de l'organisme	montant de la subvention
subvention de fonctionnement	Boxing club dinannais	200,00 €
subvention de fonctionnement	vélo club dinannais- soutien aux jeunes	1 000,00 €
financement d'un évènement	salon du Bien être	400,00 €
subvention de fonctionnement	club modélisme dinannais	400,00 €
subvention de fonctionnement	alcool assistance croix d'or	100,00 €
subvention de fonctionnement	société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60,00 €

6. **Décide, à l'UNANIMITE,** de préciser que la subvention attribuée à l'association Team cycliste Pays de Dinan par vote du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 lors de l'adoption du budget primitif 2019, d'un montant de 10 000 €, a vocation à financer un emploi tripartite, en complément d'un financement de Dinan Agglomération, et d'autoriser M. le maire à signer ladite convention.

7. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. de BELLEVUE, M. DERU, M. FORGET, M. DEGRENNE, Mme DESRAME et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - BIBLIOTHEQUE - Projet d'extension des horaires d'ouverture - Deuxième tranche : ressources humaines, travaux et plan de financement pluriannuel

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver la 2^{ème} tranche du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;

2. D'approuver le plan de financement de la 2^{ème} tranche de l'opération ;

FONCTIONNEMENT (TTC)				
Dépenses		Recettes		
Ressources humaines (sept.-déc.)	52 885,00 €	DRAC	46 876 €	70%
		Autofinancement	20 090 €	30%
Plan d'information et de communication	14 080,00 €			
TOTAL Dépenses	66 965,00 €	Total recettes	66 965,00 €	100%
INVESTISSEMENT (HT)				
Dépenses		Recettes		
Réaménagements		DRAC	50 156 €	70%
Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000,00 €	Autofinancement	21 496 €	30%
Matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000,00 €			
Prestation accompagnement réaménagement rez-de-chaussée	15 000,00 €			
Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866,00 €			
Boîte de retour 24h/24h	8 000,00 €			
Refonte éclairage RDC	25 786,00 €			
Numérique				
Refonte portail web	8 350,00 €			
Application mobile "ma bibli"	1 650,00 €			
TOTAL Dépenses H.T.	71 652,00 €	Total recettes	71 652,00 €	100%

3. D'approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;

De septembre à juin

	Nouveaux horaires	Horaires actuels pour mémoire
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h30	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h30	Fermeture
vendredi	14h – 20h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Un dimanche par mois : 14h – 18h	Fermeture
Ouverture moyenne hebdomadaire	33h	24h

En juillet et août

	Nouveaux horaires	Horaires actuels
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h	Fermeture
vendredi	14h – 18h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Fermeture	Fermeture
Ouverture hebdomadaire	28h	24h

4. D'approuver le plan de financement pluriannuel prévisionnel de l'opération ;

2019 (1ère et 2ème tranche)						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel sept à déc	52 885 €	DRAC	46 875,50 €	70%	
	Plan d'information et de communication	14 080 €	autofinancement	20 089,50 €	30%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	66 965 €		66 965,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.			Recettes		
	Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000 €	DRAC	130 505,90 €	70%	
	matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000 €	autofinancement	55 931,10 €	30%	
	Etude : réaménagement rez-de-chaussée	15 000 €				
	Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866 €				
	Boîte de retour 24h/24h	8 000 €				
	Refonte éclairage RDC	25 786 €				
	Refonte portail web	8 350 €				
	Application mobile "ma bibli"	1 650 €				
	1ère tranche	114 785 €				
	sous-total INVESTISSEMENT	186 437 €		186 437,00 €	100%	
TOTAL Dépenses éligibles	253 402 €	Total recettes	253 402,00 €	100%		

2020						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel (année pleine)	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.			Recettes		
	Déploiement RFID (2 bornes) – étage 1	12 000 €	DRAC	60 529,70 €	70%	
	phase étude : réaménagement étage 1	15 000 €	autofinancement	25 941,30 €	30%	
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 1	30 000 €				
	Modernisation systèmes d'éclairage étage 1 et 2	29 471 €				
sous-total INVESTISSEMENT	86 471 €		86 471,00 €	100%		
TOTAL Dépenses éligibles		244 634 €	Total recettes	244 634,00 €	100%	

2021						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.			Recettes		
	Déploiement RFID (1 borne) – étage 2	6 000 €	DRAC	35 700,00 €	70%	
	phase étude : réaménagement étage 2	15 000 €	autofinancement	15 300,00 €	30%	
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 2	30 000 €				
	sous-total INVESTISSEMENT	51 000 €		51 000,00 €	100%	
TOTAL Dépenses éligibles		209 163 €	Total recettes	209 163,00 €	100%	

2022						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.			Recettes		
	néant					
	sous-total INVESTISSEMENT	0 €		- €	0%	
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%	

2023						
FONCT	Dépenses T.T.C.			Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%	
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%	
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.			Recettes		
	néant					
	sous-total INVESTISSEMENT	0 €				
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%	

- D'approuver la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine (cat C) à temps complet à compter du 01/09/2019 ;
- D'autoriser M. le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- De modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;

8. D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 66 965 € en fonctionnement et de 71 652 € en investissement au budget 2019 ;
9. De solliciter la subvention accordée par la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LE GUIFFANT, Mme BALAY et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - RESSOURCES HUMAINES – Frais de déplacement des agents

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement professionnels (transport et séjour) du personnel de la ville de Dinan, telles que définies ci-dessous :
 - prise en charge de l'hébergement et du repas la veille si la durée de trajet entre la résidence administrative et le lieu de destination est supérieure à 2 heures,
 - prise en charge de l'hébergement et du repas entre les journées de la mission, si cette dernière a lieu à plus de 70 km de la résidence administrative,
 - le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas est fixé au taux maximal prévu par l'arrêté du 26 février 2019, avec une majoration possible de 50 % dans les cas exceptionnels dûment justifiés ;
2. D'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et/ou des frais de repas, non indemnisés par l'établissement de formation, pour les situations suivantes :
 - les formations validées par la collectivité pour les agents en contrat CAE de droit privé,
 - les préparations aux concours ou examen professionnel,
 - les formations payantes du CNFPT,
 - la prise en charge, sur la base du barème de l'indemnité kilométrique prévue dans l'arrêté ministériel du 26 février 2019, des kilomètres aller-retour non indemnisés par le CNFPT effectués par les agents avec leur véhicule personnel,
 - la prise en charge de la différence entre le remboursement des frais de repas de l'établissement de formation (INET, ENACT, Délégation CNFPT) et le montant prévu par l'arrêté ministériel du 26 février 2019,
 - la prise en charge du repas de la veille de la formation dès lors que l'hébergement de la veille de la formation est pris en charge par l'établissement de formation.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - Vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser la vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g), situées à l'aérodrome sur la commune de Trélivan, à Robert, Yann, Maël et Sophie Le Borgne pour un prix de 16 000 euros.
2. D'autoriser M. le maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge des acquéreurs.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. BOBIGEAT et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - POLICE MUNICIPALE – Rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l'encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS)

Rapporteur : M. LAGREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l'encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS) pour l'année 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – MOTION sur « L'École de la confiance »

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BOBIGEAT, M. TOUMINET) d'adopter la motion suivante :

Le gouvernement a engagé une nouvelle réforme de l'école intitulée « L'école de la Confiance ». Elle a pour objectif de favoriser notamment la justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général pour les élèves.

La convergence vers ces objectifs est un défi de société et le travail gouvernemental et parlementaire doit être réalisé en ce sens.

Cette loi est composée de 25 articles qui traitent de sujets particulièrement variés et qui intéressent l'ensemble des composantes de l'Education Nationale.

Parmi ces articles, l'amendement AC 501 de l'article 6 de la loi de l'École de la Confiance suscite de vives inquiétudes parmi les parents d'élèves et la communauté enseignante.

Cet amendement vise à permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement public local d'enseignement, à l'initiative des collectivités territoriales de rattachement de ces écoles et de ce collège. Ce type d'établissement a vocation à être mis en place là où les communautés éducatives l'estiment utile.

Des établissements publics des savoirs fondamentaux également appelés « école de Socle » pourraient donc être créés sur la demande conjointe des collectivités territoriales et de l'autorité départementale.

Les parents d'élèves et les enseignants ont émis de vives inquiétudes ponctuées notamment par de nombreuses interrogations sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme et notamment du projet d'école du socle.

Le conseil municipal de Dinan demande donc le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BALAY, M. FORGET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 – MOTION de soutien au projet de Parc Naturel Régional

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'adopter la motion suivante :

Le Parc naturel régional (PNR) représente une opportunité inédite pour notre territoire « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude », pour le rassembler, renforcer sa visibilité, sa cohésion et son attractivité.

Dans le contexte mondial de changement climatique et de crise écologique, un PNR est une chance pour préserver la biodiversité et des paysages et pour engager résolument le territoire dans un développement soutenable et innovant. Le PNR « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude » permettra de mettre en perspective les productions et savoir-faire locaux, les communes et leurs richesses, pour certaines encore trop méconnues.

Un PNR est un outil qui facilite la cohérence des politiques locales et des projets de territoire. C'est aussi un arsenal d'outils et de moyens afin de préserver les terres agricoles, améliorer notre cadre de vie, et valoriser nos patrimoines.

La ville réaffirme sa volonté de se mobiliser aux côtés de COEUR Emeraude, chargé par le Conseil régional de conduire la démarche. Elle rappelle aussi la nécessité de veiller à l'implication de la société civile, telle qu'elle existe aujourd'hui au sein de COEUR Emeraude.

La réussite du Parc s'envisage aussi avec une vraie cohérence de gestion du bassin versant de la Rance, « colonne vertébrale ». Un partenariat est nécessaire entre les intercommunalités nouvellement chargées de ces compétences et le Syndicat mixte du Parc qui succédera à COEUR Emeraude. La biodiversité et l'eau, intimement liées, doivent être au cœur du projet de Parc et de ses champs d'actions prioritaires.

Dans la dernière ligne droite de cette aventure, Dinan se réjouit de la mobilisation grandissante des habitants.

Le Conseil municipal veut rappeler son engagement en faveur du parc naturel régional « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude ».

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22h45.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

M. Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Didier LECHIEN (Maire)

Quelques points d'information pour commencer la séance.

Nous serons amenés à nous prononcer sur deux projets de motion en fin de séance, un sur le projet de Parc Naturel Régional et un sur l'École de la confiance.

Concernant le festival de musique classique, sur proposition de l'association Rencontres Artistiques de la Rance et comme il avait été évoqué lors du dernier conseil municipal, le festival portera désormais le nom « Festival de musique classique Véronique Davério ». Ce sera, pour nous, l'occasion de rendre hommage à cette grande concertiste et de conserver sa mémoire. C'est elle d'ailleurs qui avait porté son organisation. Nous lui devons bien cela.

Un point sur les projets en cours :

Concernant le projet Gare, le chantier est lancé, les travaux vont commencer fin avril, au préalable Dinan Agglomération va effectuer quelques aménagements sur les réseaux. La première phase se terminera cet été et la seconde (rue Deroyer) en fin d'année.

Sur l'hostellerie des Moines, la procédure de marchés publics est en cours. Les travaux devraient démarrer début juillet. En effet, il faut que les travaux démarrent cet été pour pouvoir bénéficier des subventions importantes mobilisées pour ce projet. Les travaux commenceront par le clos et le couvert ainsi que par le parvis situé en l'hostellerie et la mairie. Il va d'ailleurs falloir déplacer le monument aux morts, sujet abordé par le Conseil communal. Le Monument aux morts devrait retrouver sa place d'origine.

Pour le projet culturel de l'abbaye, le bureau d'études a été choisi. Il s'agit du cabinet Objectif patrimoine qui aura pour mission de construire le projet culturel autour de l'abbaye de Léhon. Un certain nombre de personnalités qualifiées vont participer à ce projet. La commission culture et le conseil municipal seront étroitement associés à cette réflexion.

Pour ce qui est du projet château. Le projet abouti. L'inauguration aura lieu le 7 juin. Le château sera ouvert gratuitement aux dinannais de façon à ce qu'ils découvrent la nouvelle scénographie.

Pour la boutique château, les marchés viennent d'être attribués, la boutique devrait être prête pour l'automne. Pour la fin d'année la totalité du projet château sera terminée.

Concernant la vidéo-protection, la procédure de marchés est en cours. Plusieurs entreprises sont venues faire la visite de terrain, ce qui est positif car le marché est tendu.

Concernant le parking du centre historique, suite à l'incendie criminel, une première tranche de travaux à hauteur de 300 000€ a été effectuée pour pouvoir ouvrir le parking. Une seconde tranche sera nécessaire pour intervenir sur la structure qui a été abîmée au niveau de l'incendie. Le bureau d'étude a estimé ces travaux à hauteur de 775 000 €. Ce qui fera un total de près de 1 100 000 € de travaux. Une opération très lourde pour la collectivité. Les experts sont passés, les assurances vont

prendre en charge la quasi totalité des frais mais la ville va devoir avancer l'argent pour payer les entreprises. La ville devra avoir recours à un emprunt pour payer cette avance. C'est acte est irresponsable. Ce sont deux jeunes de 15 ans qui sont à l'origine des faits.

Bruno BERTIER

On parle plutôt de ligne de trésorerie que d'emprunt. C'est à cours terme.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui mais on fait aussi des emprunts pour les lignes de trésorerie.

Stéphanie MISSIR

Un comité d'éthique dans le cadre de la vidéo-protection devait être créé. Qu'en est-il ?

Didier LECHIEN (Maire)

Il sera mis en place au moment de l'installation de la vidéo-protection. La composition sera validée en conseil municipal.

Y-a-t-il des remarques sur le relevé de décisions de la séance du 26 février dernier ?

Le relevé de décisions du 26 février est ensuite adopté.

Bruno BERTIER

Je reviens sur la séance du 26 février. Lors du dernier conseil, vous avez rappelé votre soutien à la fusion entre les hôpitaux de Dinan, Cancale et St-Malo...

Didier LECHIEN (Maire)

Non je n'ai jamais dit cela. Je vous invite à relire le procès-verbal.

Bruno BERTIER

Les Dinannais sont inquiets...

Quel courage, vous trois ou quatre, quand on est dans un groupe de 40 personnes et qu'on a face à soit une opposition de trois ou quatre, franchement c'est très courageux de votre part.

Je disais donc que les Dinannais sont inquiets pour leur maternité, nous le sommes tous dans cette salle.

Est-ce que, depuis le 26 février dernier, vous avez des nouvelles de St-Malo, de Cancale et de Dinan ?
Tout simplement.

Didier LECHIEN (Maire)

Avant d'accuser les autres, il faudrait être soit même responsable.

Sur l'avenir de l'hôpital, les choses sont claires. Nous avons recruté un nouveau directeur qui arrivera début mai. Je répète ce que j'ai déjà dit, ce que l'ARS a déjà réaffirmé, il n'y a aucune menace sur la maternité de Dinan. Ceci étant, j'invite les uns et les autres à faire preuve de responsabilité car à force de tenir des propos anxigènes sur l'hôpital, cela se traduit aujourd'hui par une baisse du nombre de naissances. Des mamans qui, à force de lire et d'entendre des propos sur des faits qui n'ont pas lieu, sont simplement parties et cela se traduit par une baisse, sur ces deux premiers mois de l'année, extrêmement sensible du nombre de naissances à Dinan. Je vous invite à arrêter de tenir des propos anxigènes et irresponsables et à vous faire les promoteurs de l'hôpital de Dinan qui est un très bon hôpital avec du personnel compétent. C'est un hôpital tourné vers l'avenir mais qui pour fonctionner a besoin de se rapprocher des autres structures. Le problème d'aujourd'hui c'est la démographie médicale, le manque de médecins dans certaines spécialités. Les hôpitaux doivent travailler ensemble.

Bruno BERTER

Vous venez de me prendre pour un imbécile en disant que vous n'aviez jamais dit que vous étiez pour la fusion tout en parlant de rapprochement...

Didier LECHIEN (Maire)

M. BERTIER, stop, cela suffit. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous avons déjà eu l'occasion de répondre.

M. BERTIER, je maintiens ce que j'ai dit. Vous êtes un irresponsable et vous me prêtez des propos que je n'ai jamais tenus. J'ai dit que nous n'avons pas d'autre choix que de travailler en relation avec les autres hôpitaux. Moi je veux bien que l'hôpital fonctionne en totale autarcie, sans relation avec les autres. D'ailleurs si vous aviez écouté l'intersyndicale, ils ne sont pas contre les relations entre hôpitaux. Si un hôpital travaille seul, il n'y a plus de médecins, plus d'internes, c'est ce que vous venez de dire...il faut que les deux hôpitaux fonctionnent l'un avec l'autre. C'est le fonctionnement des groupements hospitaliers de territoire. Sinon l'hôpital de Dinan deviendra un hôpital de proximité, c'est-à-dire un hôpital sans maternité, sans urgences. Je souhaite un hôpital de plein exercice pour Dinan, il faut donc travailler avec les autres hôpitaux. Mon souci c'est l'intérêt du patient, c'est tout.

Le débat est clos.

L'ordre du jour est abordé.

Affaire n°1 - Budget Commune 2019 - Attribution de subventions à des associations et conventions d'objectifs

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Lors du vote du Budget primitif, la Ville de Dinan attribue des subventions aux associations qui en font la demande et qui répondent aux critères d'attribution définis par chaque commission municipale en fonction du domaine dans lequel s'inscrit l'objet ou l'action poursuivie par l'association. La liste des subventions attribuées est jointe en annexe au Budget primitif.

Le conseil Municipal peut être appelé à attribuer de nouvelles subventions au cours de l'année, par une délibération spécifique.

En outre, la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 en son titre Ier Chapitre III complétée par le décret du 6 juin 2001 n° 2001-495, impose la conclusion d'une convention entre l'autorité administrative qui attribue une subvention et l'organisme de droit privé qui en bénéficie, pour toute subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

*

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Commune pour l'année 2019,

Vu la convention de partenariat signée avec l'association Dinan Territoire Commerçant, approuvée par délibération du 12 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Sport et Vie Associative, réunie le 2 mars 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Développement, réunie le 14 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Décide** d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Objet	Nom de l'organisme	Montant de	Vote
Subvention de fonctionnement	Les Ateliers du Plessix Madeuc	2 070,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan natation sauvetage Défi de la Rance	500,00 €	Unanimité
Financement d'un événement	Dinan aviation mémoire - Meeting	3 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	SNSM Lancieux	75,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Tennis club de Léhon	13 500,00 €	2 votes contre (O. Ségard et F. Brault) et 2 abstentions (S.Missir, M. Forget)
Financement d'un événement	Une Enfant dans la ville	16 000,00 €	Unanimité
Subvention de fonctionnement	Amicale du personnel	15 300,00 €	Unanimité

- La subvention à Dinan Natation Sauvetage sera versée sous réserve de la réalisation de l'évènement financé ;
 - La subvention exceptionnelle de 2 070 € à l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc correspond aux consommations d'énergie et d'eau du Musée Yvonne Jean-Haffen pour l'année 2018 (1 239,85 € pour la consommation de gaz, 646 € pour l'électricité et 184,15 € pour l'eau), conformément à l'avenant au contrat de 2017 qui vient d'être signé dans ce sens qui prévoit que la Ville prend en charge une partie des consommations d'énergie et d'eau de La Grande Vigne, proportionnellement aux surfaces occupées par le Musée Yvonne Jean-Haffen, à La Grande Vigne ;
 - La subvention au Tennis Club de Léhon sera versée en 2 fois, un acompte de 50% après le vote de la subvention et le solde en juillet 2019.
2. **Décide, à l'UNANIMITE**, d'attribuer à l'association Dinan Territoire Commerçant une subvention de 34 000 €, au titre de l'année 2019, dans le cadre de la convention de partenariat approuvée par délibération du 12 décembre 2017 pour la période 2018/2019. Les crédits inscrits au budget au chapitre 011 – nature 6228, seront transférés au chapitre 65 – nature 6574, lors de la prochaine décision modificative.
3. **Décide, par 46 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. SEGARD) et 1 OPPOSITION (M. BRAULT)**, d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Dinan Léhon Football Club, pour l'année civile 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 40 000 €.
4. **Décide, par 44 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. BRAULT) et 3 OPPOSITIONS (M. SEGARD, Mme MISSIR, M. FORGET)**, d'approuver le projet de convention d'objectifs et de partenariat devant intervenir avec l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacles (A.M.C.S), pour l'organisation du Festival International des Créateurs de Mode qui se déroulera à Dinan du 11 au 14 avril 2019, d'autoriser M. le maire à signer ladite convention, et d'attribuer à l'association une subvention de 35 000 €.
5. **Décide, à l'UNANIMITE**, d'attribuer les subventions transférées de Dinan Agglomération comme suit, au titre de l'année 2019 :

objet	Nom de l'organisme	montant de la subvention
subvention de fonctionnement	Boxing club dinannais	200,00 €
subvention de fonctionnement	vélo club dinannais- soutien aux jeunes	1 000,00 €
financement d'un évènement	salon du Bien être	400,00 €
subvention de fonctionnement	club modélisme dinannais	400,00 €
subvention de fonctionnement	alcool assistance croix d'or	100,00 €
subvention de fonctionnement	société de pêche AAPPMA Dinan Evran	60,00 €

6. **Décide, à l'UNANIMITE**, de préciser que la subvention attribuée à l'association Team cycliste Pays de Dinan par vote du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 lors de l'adoption du budget primitif 2019, d'un montant de 10 000 €, a vocation à financer un emploi tripartite, en complément d'un financement de Dinan Agglomération, et d'autoriser M. le maire à signer ladite convention.

7. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

M. BOBIGEAT présente l'affaire.

René DEGRENNE (Maire délégué)

A partir de plus de 23 000 € de subvention, une convention doit être signée entre les deux parties. Cette subvention sera réactualisée chaque année. Je rappelle les objectifs : promouvoir des activités physiques et sportives, transmettre les valeurs que l'association véhicule mais aussi contribuer à la promotion de la ville et à l'animation locale. L'association s'engage à faire apparaître le soutien de la ville sur ses documents.

Les objectifs sont développer l'esprit sportif, soutenir la pratique du foot féminin, développer le niveau de formation des éducateurs. Je rappelle qu'il y a 38 éducateurs diplômés ou attestés. Favoriser l'insertion sociale, le sport pour tous, encourager le bénévolat.

Cette subvention est fixée à 40 000 € pour cette année, avec une mise à disposition des équipements municipaux (terrains, bureaux, salle du Clos Gastel, ...). L'association met à disposition de l'atelier du 5 bis ses minibus pendant les vacances et les mercredis.

Le club s'engage également à fournir toutes les attestations et documents nécessaires (assurances, compte-rendu d'assemblée, statuts...)

Les dernières années, le club a financé un bungalow, des abris pour les minis bus, les vestiaires pour la coupe du Monde. Ils améliorent donc les équipements.

Olivier BOBIGEAT

Merci. Cyrille DESRAME va présenter la convention avec l'association « Arts, Mode, Créativité, Spectacles ».

Cyrille DESRAME

La subvention est de 35 000€. La convention cadre les obligations de chacune des parties. Je vous propose de profiter de cette affaire pour vous faire un point sur l'évolution du festival de mode depuis 2016.

Cyrille DESRAME fait une présentation (voir annexe).

Cyrille DESRAME

Je profite de cette présentation pour vous rappeler le parcours Like qui est en ville et remercier Dominique Orhant et l'association Dinan Territoire Commerçants pour leur participation.

Olivier BOBIGEAT

Merci pour cette présentation. Effectivement la nouveauté de cette année est la participation active des commerçants.

Dominique ORHANT

En effet, les commerçants ont été très intéressés par le projet. C'était un bon moyen de faire entrer la mode dans nos magasins et donc les clients. C'est une belle expérience qui demande à être renouvelée.

Olivier BOBIGEAT

On passe maintenant aux subventions transférées par Dinan Agglomération ainsi qu'à la subvention pour l'emploi tripartite du Team Pays de Dinan.

René DEGRENNE

Cette subvention a été votée au budget en décembre mais n'avait pas été fléchée donc il fallait une délibération précisant que c'était pour l'emploi tripartite.

Stéphanie MISSIR

Nous souhaiterions voter subvention par subvention.

Didier LECHIEN

Un vote par subvention, c'est cela ?

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Merci pour la présentation sur le festival des créateurs. Si on pouvait avoir de la communication comme ça sur l'hôpital, cela attirerait du monde.

Concernant les subventions, notamment celle pour le salon du bien-être. Je sais que cela dépendait de Dinan agglomération mais cela me gêne vu que l'association a un but lucratif et se rémunère sur la location des emplacements.

Sur les créateurs, est-ce qu'un chiffrage de la participation de la ville a été fait en termes de mise à disposition de locaux, de personnel... et est-ce qu'un comptage du public a été fait ?

Régis de BELLEVUE

Sur le Tennis club de Léhon, y a-t-il des éléments nouveaux ?

Didier DERU

Je salue la présentation sur le festival. Est-ce que l'association n'a comme vocation que de gérer le festival ou a-t-elle d'autres missions ? Je fais un parallèle avec la convention avec le Dinan Léhon Football club. Concernant l'association, soit c'est une association dédiée et donc il faudrait avoir une transparence des comptes... ou alors c'est une association qui gère plusieurs évènements ?

Concernant les chiffres, qui les estiment ?

D'un point de vue formel, comme on est sur une convention annuelle, il faudrait peut-être indiqué que l'association a déjà fourni des documents puisque la convention sera signée après le délai de deux mois. Petite remarque sur la forme, il y a une erreur dans la convention, c'est le tribunal administratif de Rennes et non St-Brieuc.

Michel FORGET

Les chiffres ont peut-être été donnés en commission mais il est difficile pour nous de comprendre ce que cela représente sur le budget global de l'association. Ce serait bien que l'on ait ces précisions (budget global, participation de la ville en termes de personnel, de mise à disposition de matériel de salle...). Cela aiderait à mieux comprendre la subvention.

Sur le festival, excusez-moi mais dire que le festival s'inscrit dans une démarche de développement durable alors qu'ils arrivent tous avec des gros 4x4 diesel...C'est risible.

Sur les chiffres, je m'étonne du chiffre de 20 000 personnes, cela me paraît surévalué.

Sur le tennis de Léhon, il faut voir quelles garanties la ville va avoir car la gestion n'a pas été bonne pour l'instant.

Stéphanie MISSIR

Sur les subventions de fonctionnement, pourquoi on doit les voter aujourd'hui ? Je ne parle pas de celles pour les événements.

René DEGRENNE (Maire délégué)

Pour le salon du bien-être, une partie des subventions fait partie du bloc communal. Ces subventions nous ont été reversées, il me semble honnête de les reverser.

Pour le foot, cela doit correspondre à 12M% du budget global du club.

Pour le tennis club de Léhon, on devait voter une subvention de 13 500 € en décembre. Celle-ci a été ajournée. Une première assemblée générale a eu lieu le 19 janvier 2019, de nombreux élus étaient présents. Un nouveau comité directeur a été mis en place, présidé par Yann Geindreau. Depuis de nombreuses choses ont été mises en place, les statuts, l'organisation de réunions, une reprise en main des comptes. Je rappelle qu'il n'y a pas eu de malversation, juste de la négligence par l'équipe précédente. La nouvelle équipe met des actions en place pour développer l'activité du club, revoit la politique de ressources humaines. Pour faire des économies. Le versement de la subvention en deux fois a été acté par la commission sport et le conseil communal. La partie n'est pas gagnée mais on a confiance en eux.

Didier LECHIEN (Maire)

Pour le festival, nous subventionnons l'événement, pas l'association. Le département et la région aident aussi financièrement. Les entreprises aussi, Les Gavottes notamment.

Je rappelle que pour le foot, la subvention de la ville représente environ 12.5% du budget global. J'en profite d'ailleurs pour féliciter le club pour ses résultats cette année, le club est à deux points de Guingamp. On pourrait passer en division supérieure.

Guy BADOUAL

Si on passe à l'échelon supérieur, il faudrait 300 000€ de plus.

Didier DERU

Le président est confiant de trouver, si besoin, les fonds auprès des sponsors.

Je reviens sur le festival, est-ce que l'association fait autre chose ou est-elle dédiée à cet événement-là ? Dans ce cas, il faudrait que l'association donne des contreparties (comptes, invitation à l'assemblée générale)

Cyrille DESRAME

L'association peut ponctuellement organiser d'autres événements mais ponctuellement seulement, l'activité principale c'est le festival. On a les bilans financiers.

Pour la valorisation, on le faisait il y a plus d'un an, avant la commune nouvelle, avec la comptabilité analytique et la mise en place de cette convention, on a été pris par le temps cette année. Pour le

théâtre par exemple, ce serait 1 000€ par jour de valorisation pour le théâtre. Le festival prend en charge la partie sécurité.

Si je compare avec la harpe celtique, s'il fallait qu'on valorise au réel l'utilisation du théâtre, il est évident que cela représenterait une somme.

Mais en effet il faut qu'on valorise cela et qu'on puisse reconnaître le travail des agents.

Pour la fréquentation, sur Dinard il y a avait 27 000 spectateurs a priori ; ce qu'il faut voir c'est qu'il y a un réel engouement, que cela attire les jeunes. Je ne peux pas donner de nombre précis.

Pour la valorisation des nuitées et des repas, il faut savoir qu'il y a les mannequins, les techniciens, les journalistes, l'équipe du festival... la subvention est importante mais le montant de la subvention, à 85%, est reversé dans l'économie locale (hôtel, restaurant, communication...).

Sur le développement durable, c'est un label créé par le milieu de la mode qui est là pour valoriser le recyclage, l'utilisation de matériaux recyclés. Je comprends que les véhicules te gênent mais il y a un label reconnu nationalement pour la mode.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote.

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Je n'ai pas eu l'explication sur le pourquoi des 400 € versés par l'agglomération au salon du bien-être.

Didier LECHIEN

Il faudrait voir avec Dinan agglomération, mais aujourd'hui elle nous est reversée donc nous devons la reverser à l'association. Après nous pourrions décider de continuer ou non à verser cette subvention.

Affaire n°2 - BIBLIOTHEQUE - Projet d'extension des horaires d'ouverture - Deuxième tranche : ressources humaines, travaux et plan de financement pluriannuel

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Afin d'assurer à un public le plus large possible l'accès à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs ; afin de promouvoir le livre et la lecture et, de manière plus générale, l'accès aux savoirs et le développement de l'esprit critique ; afin de s'inscrire dans la dynamique des bibliothèques « 3^{ème} lieu », lieux de convivialité, de sociabilité et d'échanges, et conformément aux préconisations du ministère de la Culture, il est proposé au Conseil municipal d'étendre les horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan, de réaménager les espaces d'accueil et de valider un plan de financement pluriannuel.

1. De nouveaux horaires d'ouverture

La nouvelle grille horaire proposée tient compte des usages et besoins de la population, recensés notamment via l'enquête réalisée en janvier-février 2019, et répond aux caractéristiques suivantes :

- des horaires lisibles et facilement mémorisables
- une ouverture en journée continue les mercredis et les samedis
- une ouverture tous les après-midi de la semaine (sauf lundi)
- une ouverture en nocturne jusqu'à 20h le vendredi
- une ouverture un dimanche après-midi par mois

Les grilles horaires suivantes pourraient être proposées à compter du 1^{er} septembre 2019 :

De septembre à juin

	Nouveaux horaires	Horaires actuels pour mémoire
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h30	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h30	Fermeture
vendredi	14h – 20h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h30	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Un dimanche par mois : 14h – 18h	Fermeture
Ouverture moyenne hebdomadaire	33h	24h

Sur la période de septembre à juin, le volume d'ouverture horaire de la bibliothèque serait alors de 32h hebdomadaires, plus 4 heures d'ouverture le dimanche une fois par mois, contre 24h aujourd'hui.

En juillet et août

	Nouveaux horaires	Horaires actuels
lundi	Fermeture	Fermeture
mardi	14h – 18h	14h – 18h15
mercredi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 18h15
jeudi	14h – 18h	Fermeture
vendredi	14h – 18h	10h – 18h15
samedi	10h – 18h	10h – 12h 14h – 17h15
dimanche	Fermeture	Fermeture
Ouverture hebdomadaire	28h	24h

Sur la période juillet-août, le volume d'ouverture horaire de la bibliothèque serait réduit dans une période de moindre affluence des publics (ces aménagements horaires faciliteraient la pose de congés par le personnel). Le volume d'ouverture horaire serait de 28h hebdomadaires, contre 24h aujourd'hui.

2. Moyens supplémentaires en personnel

Afin de permettre cet élargissement des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan, tout en maintenant la qualité du service rendu aux publics et de bonnes conditions de travail pour le personnel, il est proposé :

- Le recrutement pérenne d'un premier ETP supplémentaire sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine (cat. C) ;
- Le recrutement d'un deuxième ETP en contrat à durée déterminée d'un an, sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine (cat. C), dont la pérennisation sera étudiée après un an d'expérimentation de l'extension horaire ;
- Le recours à du personnel complémentaire pour renforcer les effectifs en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires, notamment par le recours à des emplois étudiants ;
- La mise en place de compensations financières pour le travail le dimanche.

Ces dépenses feraient l'objet d'un taux de subventionnement de 70 % en 2019, 2020 et 2021 puis d'un taux de 35 % en 2022 et 2023.

Cette nouvelle organisation du travail fera l'objet de bilans réguliers durant la première année de mise en œuvre et pourra faire l'objet d'ajustements en conséquence.

3. Réaménagements des espaces d'accueil

En 2019 :

Afin de permettre le réaménagement des espaces d'accueil du rez-de-chaussée de la bibliothèque, en intégrant la mise en place d'automates de prêt-retour, le développement du confort, de la convivialité et de l'accessibilité, et suite à l'approbation de cette première tranche du projet par le Conseil municipal en date du 26 février 2019, il est proposé :

- Le recours à une prestation d'accompagnement pour le réaménagement des espaces d'accueil du rez-de-chaussée, intégrant une étude de services et d'espaces,
- La rénovation du système d'éclairage du rez-de-chaussée (néons) par des luminaires moins consommateurs d'énergie et plus adaptés à l'esprit de la « bibliothèque 3^{ème} lieu »,
- La réalisation de réaménagements dans les espaces de travail interne, afin de prendre en compte les évolutions de l'organisation du travail (personnel supplémentaire ...),
- La réalisation des travaux nécessaires à la mise en œuvre de ces réaménagements (câblage, etc.).

Pour mémoire, la mise en place d'une boîte ou trappe de retour des documents 24h/24h avait été prévue au budget 2019, et pourra s'intégrer à cette opération.

En 2020 et 2021 :

Afin de permettre le réaménagement des espaces situés au 1^{er} et au 2^{ème} étage les opérations suivantes pourraient être mises en œuvre. Elles bénéficieraient également d'un taux de subventionnement à hauteur de 70 % :

- Le déploiement des automates de prêt-retour RFID dans les étages de la bibliothèque, permettant l'amélioration des flux après une période d'appropriation du dispositif par le public (automates centralisés au RDC en 2019).

- Le réaménagement des différents espaces de la bibliothèque, afin d'intégrer le déploiement des automates de prêt-retour, de développer l'accessibilité, le confort et la convivialité, permettant de faciliter l'appropriation du lieu par le plus grand nombre.

4. Communication

Afin d'informer l'ensemble des citoyens sur l'extension des horaires et sur les services offerts par la Bibliothèque municipale de Dinan, il est proposé :

- Une mise à niveau des procédés de communication numériques : refonte du portail internet de la bibliothèque et mise en place d'une application mobile ;

- La mise en œuvre d'un plan de communication sur le projet d'extension des horaires ainsi que l'édition de supports d'information : plaquette de présentation, marque-pages, affiches (planimètres et commerces), kakémonos, spots radios, etc.

5. Plan de financement

La Direction des Affaires Culturelles de Bretagne apportera un soutien financier au projet sur une durée de 5 années, à hauteur de 70 % des coûts les trois premières années (2019 à 2021), puis à hauteur de 35 % des coûts les deux années suivantes (2022 et 2023), pour les dépenses liées au projet. Les différentes phases du projet sont les suivantes :

➤ **La 1^{ère} tranche** (approuvée par le conseil municipal le 26 février 2019) qui porte sur la mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence) et le réaménagement des espaces d'accueil :

Le coût de cette opération est estimé à 114 785 € H.T. subventionnée à hauteur de 70 % par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, le reste à charge pour la collectivité s'élèverait ainsi à 34 435,50 €

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux d'installation RFID (3 bornes)	18 000,00 €	DRAC 70 %	80 349,50 €
Antennes antivol plafonds	6 300,00 €	Autofinancement Ville 30 %	34 435,50 €
Matériel informatique complémentaire	8 500,00 €		
Logiciel et licences	4 050,00 €		
Installation paramétrage formation RFID	22 795,00 €		
Petit équipement	10 140,00 €		
Mobilier	30 000,00 €		
Portes automatiques	15 000,00 €		
TOTAL Dépenses H.T.	114 785,00 €	Total recettes	114 785,00 €

➤ **La 2^{ème} tranche** soumise aujourd'hui à l'approbation du conseil municipal, qui doit également être exécutée en 2019 et qui porte sur la nouvelle grille horaire, la nouvelle organisation du travail, les ressources humaines, le plan de communication et l'édition de supports d'information, les réaménagements. (Cf. tableau ci-dessous). Cette 2^{ème} tranche serait également subventionnée hauteur de 70 %.

FONCTIONNEMENT (TTC)				
Dépenses		Recettes		
Ressources humaines (sept.-déc.)	52 885,00 €	DRAC	46 876 €	70%
		Autofinancement	20 090 €	30%
Plan d'information et de communication	14 080,00 €			
TOTAL Dépenses	66 965,00 €	Total recettes	66 965,00 €	100%
INVESTISSEMENT (HT)				
Dépenses		Recettes		
Réaménagements		DRAC	50 156 €	70%
Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000,00 €	Autofinancement	21 496 €	30%
Matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000,00 €			
Prestation accompagnement réaménagement rez-de-chaussée	15 000,00 €			
Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866,00 €			
Boîte de retour 24h/24h	8 000,00 €			
Refonte éclairage RDC	25 786,00 €			
Numérique				
Refonte portail web	8 350,00 €			
Application mobile "ma bibli"	1 650,00 €			
TOTAL Dépenses H.T.	71 652,00 €	Total recettes	71 652,00 €	100%

➤ **Le plan de financement prévisionnel 2019-2023, sous réserve des conclusions de l'expérimentation** s'établirait ainsi :

2019 (1ère et 2ème tranche)					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel sept à déc	52 885 €	DRAC	46 875,50 €	70%
Plan d'information et de communication	14 080 €	autofinancement	20 089,50 €	30%	
sous-total FONCTIONNEMENT	66 965 €		66 965,00 €	100%	
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Réaménagements espaces de travail liés à l'arrivée de nouveaux agents	7 000 €	DRAC	130 505,90 €	70%
	matériel informatique du personnel supplémentaire	2 000 €	autofinancement	55 931,10 €	30%
	Etude : réaménagement rez-de-chaussée	15 000 €			
	Travaux installation RFID (câblage ...)	3 866 €			
	Boîte de retour 24h/24h	8 000 €			
	Refonte éclairage RDC	25 786 €			
	Refonte portail web	8 350 €			
	Application mobile "ma bibli"	1 650 €			
	1ère tranche	114 785 €			
sous-total INVESTISSEMENT	186 437 €		186 437,00 €	100%	
TOTAL Dépenses éligibles	253 402 €	Total recettes	253 402,00 €	100%	

2020					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel (année pleine)	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Déploiement RFID (2 bornes) – étage 1	12 000 €	DRAC	60 529,70 €	70%
	phase étude : réaménagement étage 1	15 000 €	autofinancement	25 941,30 €	30%
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 1	30 000 €			
	Modernisation systèmes d'éclairage étage 1 et 2	29 471 €			
	sous-total INVESTISSEMENT	86 471 €		86 471,00 €	100%
TOTAL Dépenses éligibles		244 634 €	Total recettes	244 634,00 €	100%

2021					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	110 714,10 €	70%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	47 448,90 €	30%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	Déploiement RFID (1 borne) – étage 2	6 000 €	DRAC	35 700,00 €	70%
	phase étude : réaménagement étage 2	15 000 €	autofinancement	15 300,00 €	30%
	phase opérationnelle : Réaménagements étage 2	30 000 €			
	sous-total INVESTISSEMENT	51 000 €		51 000,00 €	100%
TOTAL Dépenses éligibles		209 163 €	Total recettes	209 163,00 €	100%

2022					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	néant				
sous-total INVESTISSEMENT		0 €		- €	0%
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%

2023					
FONCT	Dépenses T.T.C.		Recettes		
	dépenses de personnel	154 663 €	DRAC	55 357,05 €	35%
	réédition de supports d'information	3 500 €	autofinancement	102 805,95 €	65%
	sous-total FONCTIONNEMENT	158 163 €		158 163,00 €	100%
INVESTISSEMENT	Dépenses H.T.		Recettes		
	néant				
sous-total INVESTISSEMENT		0 €			
TOTAL Dépenses éligibles		158 163 €	Total recettes	158 163,00 €	100%

*
* *

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 29 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la 2^{ème} tranche du projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;
2. D'approuver le plan de financement de la 2^{ème} tranche de l'opération ;
3. D'approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque municipale de Dinan ;
4. D'approuver le plan de financement pluriannuel prévisionnel de l'opération ;
5. D'approuver la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine (cat C) à temps complet à compter du 01/09/2019 ;
6. D'autoriser M. le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
7. De modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
8. D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 66 965 € en fonctionnement et de 71 652 € en investissement au budget 2019 ;
9. De solliciter la subvention accordée par la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture.

Mme LE GUIFFANT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Cette réorganisation a été validée par le comité technique à l'unanimité.

Bruno BERTIER

Je le redis ce soir, voilà un très beau dossier présenté par Mme LE GUIFFANT. Ce projet, très bien préparé par les agents de la bibliothèque, fait entrer la bibliothèque dans le 21^{ème} siècle. Je tenais à vous le dire.

J'ai deux questions. Je m'interroge sur l'ouverture d'un seul dimanche par mois. J'ai peur que les gens soient perdus, comment faire pour fidéliser les dinannais, pour qu'ils sachent quel dimanche sera ouvert. Voire même ouvrir tous les dimanches. C'est mieux d'ouvrir des bibliothèques le dimanche que des supermarchés.

Vous parlez de revalorisation pour le travail le dimanche, à quelle hauteur ?

Bravo, la bibliothèque va être dépoussiérée et actuelle.

Didier LECHIEN (Maire)

M. Vilbert va apprécier le fait que vous parliez de bibliothèque poussiéreuse...

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Pour le groupe Opp'Dinan, ce dossier est clair et transparent. L'appli mobile est très intéressante. La période de test en termes d'horaires va être parlante. Pour le dimanche, il faut en effet que ce soit

visible. Nous voterons pour ce dossier dans son intégralité qui permet une modernisation de cet équipement.

Christine LAISNE

Cette modernisation est en effet importante pour la bibliothèque. C'est important aussi qu'au niveau du personnel cela soit passé à l'unanimité car le travail le dimanche ce n'est pas forcément évident.

Je n'ai pas pu assister à toutes les commissions dernièrement et j'aurais aimé savoir ce qu'on entendait par troisième lieu. Je crois que c'est un mouvement qui vient des Etats-Unis et des pays du nord mais j'ai peur que cela ne parle pas trop aux Dinannais... Y a-t-il une réflexion générale sur le troisième lieu ?

Régis de BELLEVUE

Y-a-t-il une réflexion sur la salle Mathurin Méheust qui est victime de son succès. Est-ce qu'un réaménagement est prévu pour cette salle ?

Michel FORGET

Sur le questionnaire, quelle était la participation ? Quelles sont les tendances ? Qu'est-ce qui a conduit à cette proposition ?

Joëlle LE GUIFFANT

Je remercie l'équipe de la bibliothèque et sa directrice pour le travail effectué car nous devons rendre le dossier avant le 30 avril.

Un dimanche par mois, en effet, il faut le réguler. On partirait sur le 2^{ème} dimanche du mois. Il y a aura une compensation financière qui représente 10 869 €. Il y a aura une compensation pour les 12 ETP et pour le personnel d'entretien.

La bibliothèque 3^{ème} lieu, on y réfléchit. Il faut savoir que le 1^{er} c'est la maison, le 2^{ème} c'est le travail et le 3^{ème} c'est le lieu de rencontre, de sociabilité. Cette réflexion sera menée dans le cadre du réaménagement de la bibliothèque, pourquoi pas un espace café, un espace lecture sur le parvis...

La salle Mathurin Monier, les actions culturelles seront organisées le vendredi soir comme ça ce sera plus facile pour le personnel comme ils termineront à 20h. Il y a deux sorties pour la salle. Pour les salles partagées avec le centre des congrès, on y réfléchit.

Pour le questionnaire, environ 1 000 personnes ont répondu. Les demandes étaient surtout pour le mercredi et samedi de 12h à 14h, on y répond favorablement, le dimanche, on essaie le 2^{ème} dimanche du mois, le jeudi après-midi était aussi demandé. Le questionnaire a largement été diffusé.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Depuis janvier 2019, l'accès à la bibliothèque est gratuit pour tous les moins de 18 ans habitant ou étant scolarisés à Dinan. Le troisième lieu prend tout son sens. Cela permet d'accéder à la culture, c'est très important. Dans les écoles, on a souligné ce point.

Didier LECHIEN

Nous avons un très beau projet qui se concrétise, j'adresse mes remerciements au personnel, à la directrice de la bibliothèque et à Mme Le Guiffant. Il faut voir aussi en perspective la mise en réseau des équipements dans le cadre de la lecture publique, cela participe à cet édifice qui est en train de se construire sur le territoire de Dinan agglomération. Nous sommes rentrés dans l'ère de l'open bibliothèque, c'es-à-dire dans l'ère des bibliothèques ouvertes au plus grand nombre. On parle de mettre des tables sur le parvis de la bibliothèque, c'est une bonne idée. La lecture est un des piliers de la culture. Il faut permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. J'imagine à l'avenir, autour de la bibliothèque, que pourrait se créer un pôle culturel. Une des hypothèses pour implanter le futur musée de la ville serait autour de la bibliothèque. Il est important aussi d'adapter les horaires au temps réel de la cité et celui d'aujourd'hui n'est plus celui qui existait il y a encore dix ou quinze

ans. Il nous faut faciliter l'accès des usagers à la lecture publique et à la bibliothèque. C'est un lieu important pour la ville, pour la culture. J'espère que nous serons accompagnés par l'Etat dans les projets qui pourront être menés autour de la bibliothèque.

On passe au vote.

Cette affaire est adoptée.

Affaire n°3 - OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Frais de déplacement des agents

Rapporteur : M. le Maire

Les agents territoriaux, fonctionnaires et non titulaires, peuvent prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais induits par l'exercice de leurs fonctions.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnités.

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé les modalités de remboursement des frais relatifs aux repas, à l'hébergement et aux frais de transport engagés par les agents lors d'une mission ou d'un stage effectué hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale.

Les montants avaient été fixés sur la base des arrêtés ministériels du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités kilométriques, d'indemnités de mission et de stage ainsi que les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Cependant, le montant maximal de 60 € pour un hébergement d'une nuit dans les grandes villes ou sur Paris était nettement insuffisant et n'incitait pas les agents à partir en formation hors de la collectivité.

De nouveaux textes réglementaires concernant la revalorisation des frais de mission, d'indemnités kilométriques et d'hébergement sont parus le 26 février 2019, applicables à partir du 1^{er} mars 2019. Ils améliorent nettement les conditions de prise en charge des frais concernés.

*

* *

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain.

Vu le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics en relevant.

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état.

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret 2001-654 du 19 juillet 2001.

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 29 mars 2019,

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement professionnels (transport et séjour) du personnel de la ville de Dinan, telles que définies ci-dessous :
 - prise en charge de l'hébergement et du repas la veille si la durée de trajet entre la résidence administrative et le lieu de destination est supérieure à 2 heures,
 - prise en charge de l'hébergement et du repas entre les journées de la mission, si cette dernière a lieu à plus de 70 km de la résidence administrative,
 - le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas est fixé au taux maximal prévu par l'arrêté du 26 février 2019, avec une majoration possible de 50 % dans les cas exceptionnels dûment justifiés ;

2. d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et/ou des frais de repas, non indemnisés par l'établissement de formation, pour les situations suivantes :
 - les formations validées par la collectivité pour les agents en contrat CAE de droit privé,
 - les préparations aux concours ou examen professionnel,
 - les formations payantes du CNFPT,
 - la prise en charge, sur la base du barème de l'indemnité kilométrique prévue dans l'arrêté ministériel du 26 février 2019, des kilomètres aller-retour non indemnisés par le CNFPT effectués par les agents avec leur véhicule personnel,
 - la prise en charge de la différence entre le remboursement des frais de repas de l'établissement de formation (INET, ENACT, Délégation CNFPT) et le montant prévu par l'arrêté ministériel du 26 février 2019,
 - la prise en charge du repas de la veille de la formation dès lors que l'hébergement de la veille de la formation est pris en charge par l'établissement de formation.

M. le Maire présente l'affaire.

Bruno BERTIER

Quel est l'impact budgétaire ?

Didier LECHIEN (Maire)

On a budgétisé 112 000€ pour 2019, en 2018 58 000€ avaient été utilisés.

Je rappelle que l'objectif est d'augmenter et faciliter la formation des agents.

Stéphanie MISSIR

Pour les grandes métropoles, 90€ ce n'est pas beaucoup. Pour être une grande voyageuse, ce n'est pas beaucoup.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est pour cela qu'une majoration est possible, nous pourrions la mettre en place mais nous ne pourrions pas aller au-delà.

Stéphanie MISSIR

Il faudra la mettre en place.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote.

Affaire n°4 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - Vente de deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Par une délibération du 5 juillet 2016, la ville avait vendu à Nicolas Le Borgne, sur le terrain de l'aéroport, une parcelle comprenant un hangar d'une superficie de 360 m² (située sur la commune de Trélivan) pour un prix de 15 000 euros.

Afin de poursuivre le projet, sa famille souhaite aujourd'hui acquérir également les terrains contigus au terrain bâti vendu, à savoir la parcelle B 2165e2 et la parcelle B n°2198g. L'ensemble correspondant à une superficie de 963 m² situé en zone UY du PLU de la commune de Trélivan. Le projet consiste à remplacer le hangar existant par un hangar de plus grande dimension afin d'abriter des avions. Ce projet nécessite une superficie plus importante pour être mené à bien.

Le service des domaines a estimé le prix de ces parcelles à un montant de 15 900 euros avec une marge de négociation de 10%.

*
* *

Vu la réunion de la commission d'urbanisme du 27 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser la vente de ces deux parcelles (B 2165e2 et B 2198g) situées à l'aéroport sur la commune de Trélivan à Robert, Yann, Maël et Sophie Le Borgne pour un prix de 16 000 euros.
2. D'autoriser M. le maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge des acquéreurs.

M. BOBIGEAT présente l'affaire.

Régis de BELLEVUE

Le terrain 2198, quel est son usage ?

Olivier BOBIGEAT

Pour l'instant, il est libre et reste en réserve foncière. On n'en a plus beaucoup. Je pense qu'il faut garder les terrains du bas de l'aérodrome pour une vocation économique type maintenance. Pour le reste, il faudrait que les terrains soient vendus pour des hangars et ainsi augmenter le nombre d'aéronefs et le trafic.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote.

Affaire n° 5 - POLICE MUNICIPALE – Rapport annuel concernant le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) exercés à l'encontre des avis de paiement de forfaits post-stationnement (FPS)

Rapporteur : M. LAGREE

Le Conseil Municipal a institué, à compter du 1^{er} janvier 2018, une redevance de stationnement payable selon 2 modalités :

- par paiement immédiat à l'horodateur, en fonction de la durée choisie par l'utilisateur,
- sur une base forfaitaire correspondant au tarif dû pour la durée maximale de stationnement en cas de non-paiement ou d'insuffisance de paiement : Forfait de Post Stationnement.

L'utilisateur faisant l'objet d'un Forfait de Post Stationnement dispose d'un délai maximum de trois mois pour s'en acquitter (Article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le service des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) dispose d'un mois pour le traiter. Ce recours doit suivre une procédure particulière sous peine d'irrecevabilité. L'utilisateur doit transmettre par lettre recommandée avec avis de réception (obligation légale), les pièces suivantes :

- une copie de l'avis de paiement contesté
- une copie du certificat d'immatriculation ou la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

Il peut y ajouter tout élément qu'il juge utile de joindre à son recours.

Les agents assermentés de la Police Municipale de Dinan assurent le suivi des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.

Pour l'année 2018 :

- Nombre de FPS émis : 4992
- Nombre de RAPOS traités : 112 soit 2.2 % de contestation.

Vous trouverez en annexe le détail des Recours Administratifs Préalables Obligatoires traités à ce jour par le service de la Police Municipale.

A titre de comparaison, en 2017, le nombre de verbalisation pour défaut de paiement ou dépassement de la durée de stationnement s'élevait à 7 103. Le nombre de verbalisation est donc en baisse d'environ 30 %.

Le service de police municipale a constaté en 2018 un meilleur taux de paiement. Celui-ci s'explique notamment par :

- La mise en place de la réforme du forfait post-stationnement ;
- La stabilité des tarifs municipaux de stationnement ;
- Le déploiement (toujours en cours) de nouveaux moyens de paiement : Carte Bleue.

Bilan sur les RAPOS

- Moyens humains (nombre d'équivalents temps plein) consacrés au traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO): 0,05
- Temps moyen de traitement pour un RAPO : 40 minutes

Nombre total de RAPOS reçus	Délai moyen de traitement en jours	Nombre de RAPOS accordés	Nombre de RAPOS refusés	Nombre de RAPOS traités par le service contentieux
112	7	95	18	0

Annexe 1 : Indicateurs relatifs au traitement des RAPOS

Motifs de contestation	Nombre total
Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	1
Je ne suis pas titulaire de la carte grise du véhicule	0
Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	31
Mes plaques ont été usurpées	2
Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé sur le véhicule (avant de cocher, voir les indications figurant au 6 de la notice jointe)	0
Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, période quotidienne gratuite...).	0
Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indications figurant au 6 de la notice jointe)	1
Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expirée au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi (avant de cocher, voir les indications figurant au 7 de la notice jointe)	0
J'ai renseigné l'un des cas prévus dans les rubriques 1 et 2 et je demande l'annulation totale du montant du FPS réclamé	0
Le montant du tarif du FPS mentionné dans l'avis de paiement, hors déduction du montant de la redevance payée immédiatement, est erroné	0
Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi est exact mais je prouve que le montant de la déduction retenu ne correspond pas à celui indiqué sur le justificatif en transmettant sa copie	0
Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi n'est pas celui qui aurait dû être retenu pour effectuer la déduction (avant de cocher, voir les indications figurant au 8 de la notice jointe)	0

Motifs de contestation	Nombre total
L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé (hors mention relative au montant du FPS)	0
La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	0
La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré est erronée et rend nul et non avenu l'avis de paiement contesté	0
Autres motifs de contestation	77
TOTAL:	112

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport.

M. LAGREE présente le rapport.

Bernard LAGREE

La Police municipale a pris en charge cette nouvelle mission, je remercie l'ensemble des agents pour leur travail car cela représente une charge supplémentaire de travail. Je remercie Tony Crespin.

Bruno BERTIER

Je profite de cette question de police pour évoquer le Rappel à l'ordre. Les conseillers l'ont appris en lisant la presse alors que dans certaines communes cela est décidé sous la forme d'une délibération. Il faut savoir que cela vient de Nicolas Sarkozy, pour information. Je suis, pour ma part, très réservé. En effet dans le contexte actuel, où il faut bien sûr combattre les incivilités, le gouvernement vient de voter une loi anti casseurs qui diminue les libertés. On est dans un contexte particulier, ce n'est pas la peine d'en rajouter. Qu'on n'ait pas eu de débat entre nous m'interpelle.

Didier LECHIEN (Maire)

Ce rapport est une communication. Il n'y a pas de vote.

Affaire n°6 - MOTION « Ecole de la confiance »

Rapporteur : Mme BALAY-MIZRAHI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BOBIGEAT, M. TOUMINET) d'adopter la motion suivante :

Le gouvernement a engagé une nouvelle réforme de l'école intitulée « L'école de la Confiance ». Elle a pour objectif de favoriser notamment la justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général pour les élèves.

La convergence vers ces objectifs est un défi de société et le travail gouvernemental et parlementaire doit être réalisé en ce sens.

Cette loi est composée de 25 articles qui traitent de sujets particulièrement variés et qui intéressent l'ensemble des composantes de l'Éducation Nationale.

Parmi ces articles, l'amendement AC 501 de l'article 6 de la loi de l'École de la Confiance suscite de vives inquiétudes parmi les parents d'élèves et la communauté enseignante.

Cet amendement vise à permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement public local d'enseignement, à l'initiative des collectivités territoriales de rattachement de ces écoles et de ce collège. Ce type d'établissement a vocation à être mis en place là où les communautés éducatives l'estiment utile.

Des établissements publics des savoirs fondamentaux également appelés « école de Socle » pourraient donc être créés sur la demande conjointe des collectivités territoriales et de l'autorité départementale.

Les parents d'élèves et les enseignants ont émis de vives inquiétudes ponctuées notamment par de nombreuses interrogations sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme et notamment du projet d'école du socle.

Le conseil municipal de Dinan demande donc le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

Mme BALAY-MIZRAHI présente le rapport.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

J'ai assisté à tous les conseils d'école de la commune nouvelle et lors de ces conseils, les parents se sont tournés vers nous pour savoir quelle était la position de la mairie, des élus. Je leur ai dit franchement que nous n'avions jamais été associés à cette réflexion. Les parents se posent beaucoup de questions. Nous avons donc décidé de présenter cette motion en conseil. Je pense qu'elle reflète bien les inquiétudes des parents.

Stéphanie MISSIR

Un nouveau recteur a été nommé au niveau de la Bretagne, la Région est porteuse. Des réunions avec les collèges ont commencé. On poursuit le projet de mise en place. Les enseignants de collège sont déjà convoqués. C'est une motion que nous allons prendre vis-à-vis des parents et des enseignants de Dinan, j'ai peur que ce soit un coup d'épée dans l'eau. Par ailleurs, on parle des élèves français, c'est un peu choquant. Je souhaiterais que l'on puisse enlever cette terminologie.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Les collègues n'ont pas tous été invités à travailler, un proviseur seulement a été consulté. Au niveau du département, nous n'avons rien eu, aucune communication.

On peut bien sûr enlever l'adjectif « français ».

Pour le reste, M. Blanquer commence à revenir sur ces propositions. Je pense qu'il faut laisser la motion ainsi.

Michel FORGET

Cet amendement parlementaire est arrivé comme ça. Cette loi introduit l'obligation scolaire à 3 ans, ce qui aura un impact financier pour les communes.

Didier LECHIEN (Maire)

Le problème financier se pose surtout pour l'enseignement privé mais cela ne pose pas de problème à Dinan puisque nous le faisons déjà à Dinan.

Michel FORGET

La scolarisation à 3 ans n'est pas forcément souhaitable pour tous les enfants, il y a aussi des jardins d'enfants. Cela pourrait porter tort aux jardins d'enfants.

Didier LECHIEN

Pour les syndicats d'enseignants, ils ont peur que cela porte atteinte à l'école maternelle, ils ont peur que les jardins d'enfants servent d'écoles sauf qu'ils n'ont pas d'instituteurs. Certains pensent par contre, que la scolarisation à 3 ans permet la socialisation de certains enfants.

Michel FORGET

On parle seulement des parents d'élèves et des enseignants dans la motion, il faudrait être plus large car moi je ne suis ni parent d'élève, ni enseignant et je me sens concerné.

Didier LECHIEN

On passe au vote.

Affaire n°7 - OBJET : MOTION de soutien au projet de Parc Naturel Régional

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'adopter la motion suivante :

Dinan engagée pour la concrétisation du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Le Parc naturel régional (PNR) représente une opportunité inédite pour notre territoire « Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude », pour le rassembler, renforcer sa visibilité, sa cohésion et son attractivité.

Dans le contexte mondial de changement climatique et de crise écologique, un PNR est une chance pour préserver la biodiversité et des paysages et pour engager résolument le territoire dans un développement soutenable et innovant. Le PNR « Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude » permettra de mettre en perspective les productions et savoir-faire locaux, les communes et leurs richesses, pour certaines encore trop méconnues.

Un PNR est un outil qui facilite la cohérence des politiques locales et des projets de territoire. C'est aussi un arsenal d'outils et de moyens afin de préserver les terres agricoles, améliorer notre cadre de vie, et valoriser nos patrimoines.

La ville réaffirme sa volonté de se mobiliser aux côtés de COEUR Emeraude, chargé par le Conseil régional de conduire la démarche. Elle rappelle aussi la nécessité de veiller à l'implication de la société civile, telle qu'elle existe aujourd'hui au sein de COEUR Emeraude.

La réussite du Parc s'envisage aussi avec une vraie cohérence de gestion du bassin versant de la Rance, « colonne vertébrale ». Un partenariat est nécessaire entre les intercommunalités nouvellement chargées de ces compétences et le Syndicat mixte du Parc qui succédera à COEUR Emeraude. La biodiversité et l'eau, intimement liées, doivent être au cœur du projet de Parc et de ses champs d'actions prioritaires.

Dans la dernière ligne droite de cette aventure, Dinan se réjouit de la mobilisation grandissante des habitants.

Le Conseil municipal veut rappeler son engagement en faveur du parc naturel régional « Vallée de la Rance – Côte d’Emeraude ».

Mme GUILLEMOT présente l’affaire.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Il existe aujourd’hui 53 parcs naturels régionaux en France. Le PNR Vallée de la Rance – Côte d’Emeraude sera sûrement un des derniers parcs.

Dans le contexte local, la création du PNR est aujourd’hui bousculée par la création des communautés d’agglomération qui ont pris de nouvelles compétences dont la compétence GEMAPI. Il conviendra donc de tisser des liens entre l’association Cœur Emeraude et les agglomérations autour de cette thématique. L’association a vocation à se transformer en syndicat mixte du Parc. Le travail pourra continuer sans flottement, ce qui est un atout. Il n’y aura pas de doublon institutionnel. Je souhaite également faire part des collaborations que je peux avoir avec Cœur en tant qu’ élu au développement durable. Cette association est vraiment un véritable couteau suisse, une structure à taille humaine, réactive. Ce qui est important aussi dans cette association, c’est l’implication de la société civile. Implication qui sera à développer encore plus demain.

Christine LAISNE

Nous nous réjouissons de cette motion. A l’heure où les communautés d’agglomération semblent avoir du mal à partager avec Cœur Emeraude. Ils ont la compétence GEMAPI mais en même temps, on ne peut pas décharger Cœur qui avait cette charge depuis 25 ans.

Les amis du PNR se sont mobilisés très récemment concernant ce gros problème de coordination pour faire circuler une pétition qui, à ce jour, a recueilli près de 2 000 signatures.

Je m’adresse à vous, M. le Maire, vous êtes un des seuls maires à vous prononcer pour le PNR, pourriez-vous lancer un débat au sein des agglomérations de St-Malo et de Dinan ? Le président des amis du PNR a envoyé un courrier et, à ce jour, aucune réponse. Le silence de Dinan agglomération est assourdissant.

Michel FORGET

On se réjouit de cette motion. Au nom de quelques élus, on a demandé, l’autre jour, au Président de Dinan Agglomération d’inscrire cette question du projet de PNR à l’ordre du jour de manière à clarifier les compétences, le Gemapi... c’est important qu’il y ait ce débat au sein de l’agglomération. Ce serait dommage qu’au moment où le parc va se créer que cette question sur l’eau se fasse agglomération par agglomération.

Didier LECHIEN

En effet, nous sommes là encore devant un sujet important. On parle du PNR depuis 2005. Projet proposé par Charles Josselin, président de Cœur à l’époque. Nous serons sans doute le dernier Parc à être créé, le niveau d’exigence est élevé. Ce qu’il faut voir, c’est que le PNR est une chance pour notre territoire, ce n’est pas une contrainte supplémentaire. La charte du PNR n’est pas un document qui s’impose aux tiers, par contre le PLUIH devra être compatible avec la charte du PNR. C’est un document qui apportera de la cohérence sur nos territoires Pays de Dinan, Poudouvre et Pays de St-Malo. Le PNR est un outil qui permet de donner cette cohérence. Il permet aussi d’expérimenter, d’innover, d’accompagner des agriculteurs, d’innover dans le développement durable. Aujourd’hui dans le Golfe du Morbihan, les plus attachés au PNR sont les chefs d’entreprise.

Le problème de ces dernières années, c'est qu'on est resté trop dans l'entre soi au sein des institutions. Il faut aller au devant de la population pour qu'elle prenne conscience de l'intérêt du PNR. L'un des problèmes aujourd'hui est la répartition des compétences entre le syndicat du Parc et les communautés d'agglomération notamment depuis qu'elles ont pris la compétence Gemapi, gestion des milieux aquatiques. La communauté de communes Côtes d'Emeraude va déléguer au syndicat, pour les deux autres agglomérations c'est moins clair. Le risque est que la Rance soit divisée en trois et c'est ce qu'il faut éviter.

Il faut aussi entendre la position des agglomérations qui lèvent la taxe et ont la compétence Gemapi. Il faut une vraie réflexion sur l'articulation de cette compétence entre les instances.

Il faut en effet un vrai débat au sein des instances sur le PNR, le veut-on vraiment ou pas ? Pour ma part, je suis convaincu de l'intérêt du Parc. Dans tous les cas Cœur Emeraude est appelé à disparaître soit pour devenir le syndicat du Parc, soit si le Parc ne voit pas le jour par les communautés d'agglomération.

Je suis intimement convaincu que c'est une chance de développement et rayonnement pour notre territoire. Si tout se passe bien, il pourrait voir le jour en 2021.

Stéphanie MISSIR

Est-ce que vous pouvez voter en tant que Président de Cœur ? Je ne voudrais pas que nous soyons invalidés.

Didier LECHIEN

Cela ne me pose pas de problème mais de toute façon cela n'est pas gênant pour une motion.

Nous passons au vote.

La motion est adoptée.

M. le Maire lève la séance à 22h50.